



**Schweizerische Kommission für die Erhaltung von Wildpflanzen**  
**Commission suisse pour la conservation des plantes sauvages**  
**Commissione svizzera per la conservazione delle piante selvatiche**

Secrétariat: S. Rometsch, Changins, CP 1012, 1260 Nyon 1, 022/ 363 47 28, sibylla.rometsch@acw.admin.ch

**Suivi d'espèces rares et menacées avec l'aide de bénévoles**  
**(« Monitoring avec bénévoles »)**

**Document pour les experts**

**1. Tâches de l'expert**

- 1.1 Organisation d'une séance d'introduction et de présentation des tâches à effectuer, réponse aux questions éventuelles des bénévoles durant toute la durée de leur travail.
- 1.2 Organisation d'au moins une excursion annuelle de démonstration et de test du protocole de terrain.
- 1.3 Choix des espèces pouvant faire l'objet d'un tel suivi. Il est fortement conseillé de choisir des espèces (autochtones ou réintroduites dans le canton considéré) ayant une haute priorité fédérale ou cantonale (consulter à cet effet la *Liste suisse des espèces prioritaires \** - actuellement en révision). Avant de clore ce choix définitivement, il est recommandé de prendre contact avec la CPS.
- 1.4 Mise au point des documents suivants à l'usage des bénévoles :
  - Plan de la localité au 1 :1'000<sup>ème</sup> (si possible avec orthophoto) ou tout autre document approprié.
  - Formulaire spécifique indiquant notamment l'origine de la population (naturelle ou réintroduite), l'unité de comptage, la période d'observation déterminée par un stade phénologique précis et les menaces pesant sur l'espèce.
- 1.5 Lorsqu'un formulaire spécifique a déjà été établi, il est à disposition auprès des auteurs (voir la *Liste des formulaires spécifiques et de leurs auteurs \*\**). Si nécessaire, le formulaire sera adapté à des données particulières (canton, expert, etc.). Un fichier pdf avec des champs actifs pouvant être réécrits constitue souvent la meilleure formule.
- 1.6 Si aucun formulaire n'est disponible, un nouveau formulaire est mis au point en suivant les recommandations ci-dessous. Le secrétariat de la CPS fournit sous forme de fichier pdf un formulaire vierge avec des champs actifs ou peut - si désiré - établir le nouveau formulaire selon les données fournies.
- 1.7 Collecte annuelle des formulaires complétés. Contrôle des données, qui seront complétées si nécessaire.
- 1.8 Inscription des données recueillies annuellement dans le fichier Excel ad hoc du CRSF (Centre du réseau suisse de floristique, Genève), fichier destiné à collecter rapidement les données sur les populations, à disposition auprès de la CPS. Une fois rempli, ce tableau doit être envoyé chaque année à la CPS, qui le transmettra au CRSF. Cette procédure doit permettre, outre une centralisation des données au niveau suisse, une meilleure coordination entre cantons ainsi qu'avec d'autres institutions.

## 2. Recommandations pour l'établissement d'un formulaire spécifique

Des connaissances précises sur la biologie et l'écologie de l'espèce faisant l'objet du suivi sont indispensables pour déterminer les paramètres à relever sur le terrain. La CPS met à disposition un *Formulaire vierge pour les plantes terrestres* \*\*. Il en existe également un pour les plantes aquatiques, à disposition sur demande au secrétariat.

- 2.1 L'**unité de comptage** tient compte du type biologique de l'espèce. Si les individus peuvent être distingués les uns des autres, ils seront comptabilisés séparément. Pour les espèces formant des clones, il devient souvent impossible de séparer les individus et une autre unité de comptage est utilisée (par exemple des tiges ou des touffes). C'est seulement pour les espèces les plus difficiles à recenser qu'on emploiera comme unité la surface occupée par la population (nombre de m<sup>2</sup>).
- 2.2 La meilleure période d'observation est définie par la description précise du **stade phénologique** le plus approprié pour le comptage des individus (p. ex. : 50% des individus de la population en fleurs, ou encore : 80% des fleurs ouvertes). L'indication du ou des mois de floraison ne peut suffire, mais constitue une aide.
- 2.3 La comptabilisation des individus juvéniles dans la population est parfois difficile. L'expert doit déterminer une méthode appropriée au suivi par des bénévoles.
- 2.4 Les **menaces spécifiques** connues pesant sur l'espèce sont listées de manière à ce que le/la bénévole puisse les examiner séparément et les cocher s'il y a lieu.

\* Disponible sur le site internet <http://www.crsf.ch/fra/listprio/listprio.htm>

\*\* Disponible sur le site internet <http://cps-skew.ch/francais/suivi.htm>